



Rapport de consultation publique

auprès des riverains du secteur de la Côte de la Montagne quant à la tenue du Red Bull Crashed Ice en 2009-10-11

Le lundi 27 octobre 2008, 19h, Musée de la Civilisation, 85 rue Dalhousie.

1. Ouverture de l'assemblée

L'ouverture de l'assemblée est faite par le Président du CCVQ, M. Louis Germain qui agit à titre de Président d'assemblée pour cette consultation. Mme Claudette Blais, membre du Conseil d'administration agit à titre de secrétaire.

2. Contexte de la consultation

M. Louis Germain précise que la tenue de l'événement « Red Bull Crashed Ice 2009 » est autorisée par la Ville de Québec les 23 et 24 janvier 2009 dans le secteur de la côte de la Montagne. Il souligne l'absence de consultation préalable des riverains de ce secteur par les autorités municipales. Le CCVQ avait demandé au maire de Québec M. Régis Labeaume, que la décision du Conseil municipal soit retardée d'une semaine afin de permettre la consultation des résidents du secteur. Cette demande a été refusée.

Pour le CCVQ, il est important de faire le bilan des dernières éditions du Red Bull avec les résidents qui sont les premiers concernés par cet événement. Quels sont les constats, les critiques et les suggestions qui peuvent être transmis aux autorités de la Ville. Le CCVQ s'engage à la lumière de cette consultation, à transmettre ses recommandations aux autorités municipales.

3. État de situation sur le Red Bull Crashed Ice 2009

La demande d'autoriser l'événement « Red Bull Crashed Ice 2009 » a été déposée par monsieur Patrice Drouin, président de Gestion d'événements Gestev inc.

Le Conseil de Ville a autorisé la tenue de l'événement les 23 et 24 janvier 2009. Il a également autorisé, sous réserve de l'approbation du budget 2009 par le Conseil de Ville, des dépenses de 190,000 \$.

4. La consultation auprès des riverains

Le CCVQ a invité 55 résidants de la côte de la Montagne, de la rue Notre-Dame et de la Place Royale. Vingt-deux personnes sont présentes à la rencontre et deux ont transmis leurs commentaires par écrit. Le conseiller municipal Jacques Joli-Cœur y assiste à compter de 20h.

Conclusion générale de la consultation

C'est NON à la réédition de l'événement Red Bull Crashed Ice dans le secteur de la Côte de la Montagne.

C'est presque à l'unanimité (une dissidence) que l'assemblée s'est prononcée contre la réédition du Red Bull Crashed Ice dans le secteur de la Côte de la Montagne.

On favorise la tenue de l'événement à Québec mais il devrait se réaliser en alternance dans différents secteurs de la Ville.

Principaux motifs invoqués par les participants :

- La capacité d'accueil du site est largement dépassée compte tenu de la popularité de l'événement. Les débordements sur les propriétés privées sont importants et causent des ennuis majeurs tels l'occupation des toits d'édifices sans autorisation, l'occupation des cours et des entrées de résidences. L'insuffisance de services sanitaires génère également des retombées faciles à imaginer. Durant la tenue de l'événement, c'est même l'accessibilité à nos résidences qui est directement compromise.
- Même si l'événement ne dure dans les faits que quelques heures, nous subissons les inconvénients durant presque 6 semaines, compte tenu des périodes requises pour monter et démonter les installations.
- L'accessibilité aux résidences et commerces est maintes fois compromise. Les contraintes de circulation sur la Côte de la Montagne et Notre-Dame sont majeures et la signalisation souvent très inadéquate.
- Les espaces de stationnement de remplacement pour les résidants sont souvent occupés par les travailleurs du site et le contrôle des vignettes est complètement inefficace durant cette période.
- La réalisation des travaux ne se fait toujours pas conformément à la réglementation en vigueur. Certains résidants ont dû subir des tests d'éclairage jusqu'à 3 heures de la nuit. Même les services de la police municipale n'ont pu mettre fin à cet exercice.

- Les parcs et les rues disparaissent progressivement pour permettre l'installation des équipements d'éclairages, des génératrices etc. La Place Royale, le Parc de l'Unesco, la Place de Paris et le Parc Montmorency n'existent pratiquement plus. Quant à la fresque de Place Royale, il faut la rechercher avec insistance.
- Le service de plaintes s'est maintes fois avéré inefficace. Il est apparu que seul le président de Gestev pouvait intervenir.
- L'impact sur les infrastructures municipales a été questionné. Des résidants se sont notamment interrogés sur les liens potentiels des installations avec les effondrements des égouts pluviaux sur la Côte de la Montagne et la piètre qualité de la chaussée.
- Deux participants ont déploré le fait que l'événement soit associé à une boisson dont les effets sur la santé sont de plus en plus questionnés.
- Une participante a fait part des démarches qui sont effectuées par son Association pour assurer le respect de la réalité linguistique du Québec.

Principales recommandations formulées par les participants :

1. L'événement devrait se tenir par alternance sur différents sites de la région de Québec. Les sites suivants ont été proposés pour fin d'évaluation : les remparts ouest de la ville (comme en 2006), la côte Gilmour, la côte de Sillery, la côte de Cap-Rouge, la côte du Passage à Lévis, les stations de ski de la région.
2. Une consultation des riverains du secteur concerné devrait toujours être effectuée afin d'identifier les mesures d'atténuation des inconvénients et les mesures de compensation le cas échéant. On devrait s'inspirer des principes de la Charte du tourisme durable et identifier des moyens de réinvestissements dans la qualité de vie du quartier.
3. Pour l'édition 2009 dans le secteur de la côte de la Montagne, il nous apparaîtrait souhaitable de modifier le sens unique selon les heures de circulation, d'améliorer la signalisation et évidemment de faire respecter l'accessibilité selon les heures convenues. Sens unique vers le haut le matin, sens unique vers le bas le soir et alternance commandée par feux de signalisation hors des heures de pointe.
4. Favoriser une augmentation des espaces de stationnement pour les résidants et assurer le respect des vignettes en trouvant des solutions alternatives pour les travailleurs du site, les sous-traitants etc.
5. Garantir une durée de démontage maximale d'une semaine, de trois semaines au total pour toute l'opération.
6. Accroître l'accessibilité aux services sanitaires du secteur et faire une signalisation adéquate lors de la tenue de l'événement.

7. Renforcer considérablement la surveillance policière – ou d’agents de sécurité – durant l’événement pour éviter l’envahissement de propriétés privées, toits compris.
8. Identifier les moyens d’accroître l’accessibilité aux résidences et commerces du secteur durant la période d’installation et d’une façon particulière au cours de la fin de semaine d’activités. Une formule de laissez-passer ou de droits d’accès pour les résidants pourrait être prévue.
9. Améliorer d’une façon substantielle l’efficacité du système de plaintes pour la durée de l’événement.
10. Apporter une attention particulière à l’entretien des trottoirs. Ils sont beaucoup plus glacés qu’à l’habitude au cours de cette période.
11. Être informés des principaux éléments d’encadrement de l’événement tels que définis par le Bureau des grands événements.

Motifs invoqués par la personne qui s’est prononcée en faveur de l’événement :

Tout en reconnaissant l’existence des problèmes ci-haut mentionnés, elle exprime que somme toute, elle approuve la tenue de l’événement parce que :

- L’événement s’inscrit dans une période de l’année qui est très peu animée et rejoint une clientèle de tout âge.
- L’événement a des retombées économiques importantes pour Québec et les commerces du quartier.
- Ce n’est pas aux résidants que revient le droit de décider du lieu de l’événement mais au promoteur.
- Il existe déjà des accommodements en termes de stationnements et débarcadères pour les résidants.
- Au chapitre de la sécurité des bâtiments, la responsabilité revient aux propriétaires des édifices.

Conclusion

Il semblerait que la tenue de l’événement pour 2009 soit inévitable. Il faudra alors que la Ville et les organisateurs rencontrent toutes et chacune des recommandations 3 à 11 formulées dans le présent rapport.

Quant à 2010 et 2011, les riverains du circuit côte de la Montagne s’opposent formellement à la tenue de l’événement en ces lieux.

Annexe – Commentaires soumis par écrit

Par Francine Ouellet et Jean Rousseau

Québec, 26 octobre 2008

Monsieur Roger Bertrand,
Vice-président du CCVQ

Objet : Consultation du CCVQ à propos de la potentielle édition 2009 du Red Bull Crashed Ice

Cher Monsieur Bertrand,

Je vous remercie de nous avoir demandé à ma compagne, Francine Ouellet, et moi, de participer à la consultation du CCVQ concernant les impacts que les éditions passées du Red Bull Crashed Ice ont eus sur notre qualité de vie. Ne pouvant être disponible lundi soir le 27 octobre, je vous écris ce texte qui présente notre position.

Francine et moi demeurons avec nos trois enfants âgés de 3, 5 et 7 ans au 86, Côte de la Montagne, app. 3. Notre bâtiment est littéralement ceinturé de la piste du Red Bull Crashed Ice. Les inconvénients générés par les préparatifs menant à l'évènement et le démantèlement des installations sont multiples :

1. Circulation à sens unique dans la Côte de la Montagne

La construction des installations fait en sorte que pendant une période d'environ trois semaines, la circulation est à sens unique vers le bas de la Côte. Cela est absurde, car la circulation pourrait être orientée vers le haut le matin, et vers le bas le soir. Entre ces moments forts, il pourrait y avoir un contrôle alterné des déplacements.

2. Circulation interrompue

Par moments, la circulation est totalement interrompue. L'an passé, M. Félix-Antoine Dufour, directeur de la production chez GESTEV, m'avait laissé sa carte d'affaires ce qui constituait littéralement un laissez-passer pour les déplacements. De plus, si j'avais des livraisons à recevoir, je pouvais communiquer avec lui et il ordonnait ses

activités en conséquence. Cela m'a aidé mais ma compagne n'a pas eu cette chance. A quelques reprises, elle n'a pas été en mesure de s'arrêter avec les trois enfants et les sacs d'épicerie devant l'entrée du domicile car on lui interdisait l'accès à la Côte.

3. Accès à l'entrée principale de notre logement

L'édition 2008 a perduré 5 semaines : 2 semaines pour la construction et 3 semaines pour le démantèlement. Pour l'édition 2008, la construction du tronçon sur la Côte de la Montagne a été réalisée lors de la seconde semaine, mais curieusement, sa destruction n'a été effectuée qu'à la toute fin, i.e., lors de la troisième semaine de démantèlement. Cela a fait en sorte que notre entrée a été obstruée pendant un mois. Si la planification de démantèlement avait été bien pensée, le tronçon de la Côte de la Montagne aurait été le premier enlevé. Le fait que le démantèlement global ait été plus long en 2008 est probablement dû au fait que GESTEV était impliqué sur d'autres sites et n'avait pas l'obligation de libérer le site selon un délai prescrit.

4. Espaces de stationnement

A chaque édition, le nombre d'espaces de stationnement de remplacement ne comble pas les espaces de stationnement enlevés. Dans la côte de la Montagne, on compte environ 10 espaces de stationnement. On en installe 6 sur la rue Port Dauphin. De plus, les organisateurs peuvent réquisitionner ces 6 espaces s'ils le jugent à propos. J'avais demandé à M. Dufour que GESTEV me défraie un espace de stationnement au stationnement payant sur la rue Dalhousie. Il m'a plutôt proposé d'utiliser leur espace de stationnement sur le quai St-André. Ce fut bien apprécié mais les heures d'utilisation étaient limitées.

5. Bris aux infrastructures

Pour alimenter leur système de refroidissement, les organisateurs percent la rue au sommet de la Côte pour faire passer leurs tuyaux. Quand, par la suite, on regarde la qualité du pavage cela est très inégal. La Côte de la Montagne a été repavée au complet il y a trois ans, cela mériterait un travail de maintien consciencieux.

Globalement, les éditions Red Bull Crashed Ice sont un irritant majeur. Ce sont parmi tous les événements se déroulant dans le cadre de Place Royale et la côte de la Montagne (ex. Fêtes de la Nouvelle-France, accroissement de circulation dû au Moulin à images), celui qui nous cause le plus de désagréments. Nous sommes littéralement otages pendant un mois.

Éléments de solution :

Hormis l'abandon pur et simple de cette activité, il faudrait lors des prochaines éditions :

1. Que GESTEV paie aux résidants incommodés des places de stationnement au stationnement Dalhousie pour toute la durée de l'événement.
2. Que GESTEV offre des passes à accès prioritaire aux résidants. Cela ferait en sorte qu'ils ont préséance sur toutes autres activités s'ils veulent passer sur la Côte de la Montagne avec leur véhicule pour avoir accès à leur logement.
3. Que la gestion de la circulation soit assurée par la Ville de manière à mieux gérer les déplacements
4. Que la Ville impose à GESTEV que l'événement, incluant l'installation et le démantèlement des installations, soit réalisé sur une période qui s'échelonne sur au plus trois semaines, avec comme conséquences des amendes au promoteur et des dédommagements pour les résidants.

Nous apprécions cette opportunité d'exprimer nos insatisfactions et espérons que les résultats de votre consultation influenceront la Ville et les organisateurs de l'événement.

Merci,

Francine Ouellet et Jean Rousseau
86, Côte de la Montagne, app. 3
Québec

Par Marie-Josée Bergeron

Le 24 octobre 2008

Bonjour monsieur Bertrand

Je ne pourrai me présenter à la soirée de consultation populaire lundi prochain, non pas par manque d'intérêt mais bien par obligations familiales. Toutefois, j'aimerais vous faire part de quelques irritants associés à la tenue d'un tel événement dans notre milieu de vie. D'abord, les tests du système d'éclairage qui vont bien au-delà de minuit sont inacceptables (si ma mémoire ne me fait pas défaut, ces tests ne se sont pas terminés avant 1:00 le matin, l'an dernier). La lumière des projecteurs placés au parc Montmorency traverse mon appartement d'un bout à l'autre, éclairant même ma terrasse située à l'arrière de l'immeuble !! Il y a aussi le non-respect des espaces de stationnement qui sont réattribués aux détenteurs de la vignette zone 8 sur la rue Port-Dauphin. Bien souvent, les fournisseurs du Crashed Ice y garent leur véhicule ou y déposent du matériel. Enfin, il y a les trottoirs glacés, des personnes inconnues qui, lors

du spectacle, montent sur les toitures des immeubles, via nos terrasses, laissant traîner derrière eux, bouteilles de verre cassé et cannettes de bière, ... En fait, mon sentiment est que nous sommes des résidants pris en otage pendant plusieurs semaines pour la tenue d'un événement futile. Pourquoi, par exemple, la côte Gilmour ne serait-elle pas squattée pour un tel événement ?

Cordialement,

Marie-Josée Bergeron
30 Côte De La Montagne
Québec, QC G1K 4E2

Par l'ASULF (Association pour le soutien et l'usage de la langue française)

Pour franciser le Red Bull Crashed Ice, voici les suggestions de l'ASULF :

Descente infernale Red Bull

Circuit infernal Red Bull

Glace en feu Red Bull

Patin cascade Red Bull

Patin extrême Red Bull

Patin casse-cou Red Bull

Les as sur lames Red Bull

Lames en feu Red Bull